

Garantie décès / invalidité absolue et définitive du personnel Air France
Formulaire de choix entre l'option A ou l'option B

Formulaire à retourner au courtier gestionnaire :

VIVINTER

Département prévoyance

23 allées de l'Europe

92584 CLUCHY CEDEX

Lors de l'embauche du salarié Air France, le choix est positionné par défaut sur l'option B. Tant qu'aucun choix n'est effectué, le salarié est garanti par l'Option B.

Le salarié peut effectuer et modifier son choix d'option à tout moment.

Nom et prénoms du salarié **Air France** : _____

Date d'entrée à Air France : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Je choisis :

- L'option A** (formule avec majoration pour décès accidentel) avec :
- Le choix 1 (capital décès plein sans les rentes d'éducation).
 - Le choix 2 (capital décès réduit complété es rentes d'éducation).
 - Je laisse le choix au bénéficiaire des prestations qui décidera au moment de mon décès en fonction de sa situation personnelle et de celles de mes enfants à charge.
- L'option B** (formule sans majoration pour décès accidentel, mais augmentation des capitaux) avec :
- Je laisse le choix au bénéficiaire des prestations qui décidera au moment de mon décès en fonction de sa situation personnelle et de celles de mes enfants à charge.
 - Le choix 1 (capital décès plein sans les rentes).
 - Le choix 2 (capital décès réduit complété des rentes d'éducation).
 - Le choix 3 (capital décès réduit complété de la rente de conjoint).

Observations :

Les choix 1, 2 ou 3 peuvent être modifiés à tout moment à l'intérieur d'une même option en avisant par écrit l'assureur par l'intermédiaire du courtier gestionnaire

Si votre situation de famille le permet, l'expérience montre qu'il est préférable dans la plupart des cas de laisser le choix au(x) bénéficiaire(s).

Fait à : _____

le : _____

Nom et prénom : _____

Signature du salarié :
(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)